

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER DU SAMEDI 09/09/2023
EMPLACEMENTS EXTERIEURS – Parc de la Rabine – MACHECOUL

Avant le 03/09/2023 à renvoyer à **SUD RETZ BASKET** 14 rue de la taillée, 44270 MACHECOUL (Espace vie associative)

Pièces à fournir : règlement / copie Pièce Identité / bulletin d'inscription complet

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Pièce d'identité (type et N°) :

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310 Code Commerce), de ma non participation à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (Art. R321-9 Code Pénal)

Réservation : emplacement(s) extérieur(s) de 3ml x 10€ = € par chèque ou espèces

Bulletin à remettre à l'organisateur qui le joindra au registre pour la mairie de Machecoul.

EMPLACEMENTS INTERIEURS = DEMANDE A FAIRE EXCLUSIVEMENT sur videgreniersrb@gmail.com ou au **07.88.45.98.68** (de 16H à 20h, messagerie non traitée), ENVOI PAR MAIL DU BULLETIN D'INSCRIPTION INTERIEUR

(places limitées, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'emplacement par exposant, retour du dossier sous 8 jours sinon demande annulée)

Date et signature :

REGLEMENT

Art. 1: Sud Retz Basket n'est pas responsable des détériorations et vols. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner et doivent être couverts par leur propre assurance responsabilité civile.

Art. 2: L'accueil des exposants a lieu le matin, de 7h00 à 9h00. L'accès n'est possible qu'après avoir rempli les formalités d'inscriptions et s'être acquitté du coût de l'emplacement. Après être déchargés, tous les véhicules devront être stationnés sur le parking prévu à cet effet.

Art. 3: L'accueil des visiteurs est de 9H00 à 17h30.

Art. 4: Le prix de l'emplacement est de 10 € les 3ml en extérieur et 12€ en Intérieur. Les emplacements sont loués sans matériel.

Art. 5: Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent être contestés.

Art. 6: Le vide grenier est réservé aux particuliers, non professionnels. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : animaux, armes, nourriture, alcool, objets malpropres. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident.

Art. 7: Les véhicules ne pourront avoir accès à l'aire d'exposition qu'à partir de 17h30. Les exposants sont tenus de procéder soigneusement au nettoyage de leur emplacement et de laisser celui-ci vide. **Chaque exposant s'engage à ramener les objets non vendus à son domicile, ils ne pourront pas être déposés dans les containers poubelles.**

Art. 8 : Une buvette avec restauration payante sera à votre disposition. Seul l'organisateur se réserve le droit de tenir un stand buvette/snack.

Art. 9: Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempéries.

Art. 10: Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans aucun remboursement de cotisation.